

LE RÉGIME DE RETRAITE DES SÉNATEURS VA-T-IL (ENFIN) S'ALIGNER SUR LE RÉGIME GÉNÉRAL ?

France Télévisions Mis à jour le 17/12/2019 | 20:33 publié le 17/12/2019 | 20:29.

Le Premier ministre, Edouard Philippe a annoncé que tout le monde entrerait dans le régime universel de retraites, sans exception, y compris les sénateurs. Sans doute un des régimes les plus difficiles à réformer car pour y parvenir, il faut l'aval des principaux concernés.

Au Sénat, les élus ont en moyenne 61 ans. C'est presque l'âge légal du départ à la retraite, mais ces derniers n'aiment pas en parler. Pourtant, les sénateurs devront eux aussi réformer leur régime de retraite. Sont-ils d'accord ?

Nous avons posé la question par courriel aux 348 élus et n'avons obtenu que huit réponses, dont celle de Vincent Delahaye, sénateur de l'Essonne (UDI), le seul à accepter de nous montrer son relevé d'indemnités.

En tant que vice-président du Sénat, il perçoit un peu plus de 9 310 euros bruts par mois, et cotise pour sa retraite 1 118,68 euros. En proportion c'est 1 fois et demi de plus qu'un salarié au régime général.

Vincent Delahaye est élu depuis 8 ans, il a estimé le niveau de retraites auquel il pourrait déjà prétendre à 2 500 euros net par mois. Il affirme que si la réforme du système universel de retraites est votée, *"les sénateurs seront bien entendu dans ce régime là, comme tous les Français, au même rythme que tous les Français"*.

Actuellement, avec 6 ans de mandat, les sénateurs ont droit à 2 190 euros net de pension par mois, une rentabilité inégalée selon Emmanuel Grimaud, président de Simul-retraite : *"Si on prend un salarié qui a la même rémunération que le sénateur, il va lui falloir 24 ans pour obtenir le même montant de retraites que ce que le sénateur a gagné en 6 ans."*

La retraite des sénateurs a déjà fait l'objet d'une réforme en 2010. A l'époque, ils ont, entre autres, supprimé la double cotisation qui leur permettait de se constituer une retraite rapidement. Ils l'ont aussitôt remplacé par un régime complémentaire, pour toujours cotiser double.

Un régime par points détaillé dans un arrêté de questure du 15 décembre 2010, qui n'a jamais été rendu public. Pour Matthieu Caron, directeur de l'observatoire de l'éthique publique, *"ce type de document doit être public. Les sénateurs ne sont pas au dessus des lois, c'est même eux qui font les lois, ils doivent faire preuve d'exemplarité."*

Contacté, la présidence du Sénat rappelle que son régime de retraites est largement autofinancé et qu'il sera réformé pour faire partie du régime universel. Une nouvelle occasion pour les sénateurs, de se rapprocher des électeurs.

France Télévisions Mis à jour le 17/12/2019 | 20:33 publié le 17/12/2019 | 20:29.